



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 11 Septembre 2020

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué 7 Septembre 2020, s'est réuni le 11 Septembre 2020 à 20 h 30, à la Mairie sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Christina Rangdet		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Taddei Bernard				
Verger Christelle				

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 juillet 2020 est adopté sans observations particulières.

I/ Contrat EDF (gaz et électricité) : Madame le Maire informe que pour se prémunir des fluctuations boursières relatives aux tarifications des gaz et électricité, il convient d'examiner les propositions émises par EDF.

A/Gaz - Conformément à la délégation n°4 consentie par le Conseil Municipal le 23/05/2020 et pour arrêter les prix, elle a signé le contrat de gaz dont la durée est de 3 ans et les prix sont les suivants :

	Classe maternelle	Mairie/Ecoles	Salle des Fêtes
Prix H.T. en €/mois - abonnement (y compris acheminement)	11,66	11,66	11,66
Coût H.T. du gaz en c d'€/kwh	4,286	4,285	4,033

B/ Electricité – Les conseillers retiennent l'offre d'EDF concernant l'éclairage public et les bâtiments communaux et mandatent Mme le Maire pour la signer.

II/ Convention SDEY – Maintenance éclairage public : Les conseillers sont favorables à l'unanimité, à la convention rédigée par le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de

l'Yonne) relative à la maintenance de l'éclairage public qui prévoit un forfait annuel basée sur trois visites et mandatent Mme le Maire pour la signer. Elle sera valable pour les années suivantes tant que le nombre de points lumineux, de visites, ainsi que les tarifs resteront inchangés.

_ **III/ Convention présence hebdomadaire d'un camion – vente de vêtements** : Ce projet est abandonné, l'intéressée ne souhaitant pas donner suite.

_ **IV/ Délibération représentants CPI (3 élus et 3 pompiers)** : La délibération relative aux représentants du CPI est modifiée. En effet, il convient de nommer un représentant de chaque grade du corps des pompiers et des élus, à part égale. Les représentants nommés à l'unanimité par le Conseil, sont donc les suivants :

- Elus : Christina Rangdet, Bernard Taddéï, Elisa Rangdet
- Pompiers : Benjamin Villain (Sergent), Julien Bourachon (Caporal), Philippe Nottet (sapeur 1^{ère} classe).

_ **V/ Contrat de location des ordinateurs de la mairie** : le matériel informatique du secrétariat de Mairie est obsolète. La proposition de la société « MaintSys service informatique » dont le siège social est à Courlon-Sur-Yonne, consiste dans la location de 3 ordinateurs, écrans, claviers et souris pour un montant TTC de 62,30 €/mois. Ladite société fait également une offre concernant la maintenance du parc informatique, avec protection des données par une société extérieure pour un montant mensuel de 251,95 €TTC. Ces contrats sont établis pour une durée de 5 ans, à compter du mois d'octobre 2020. Les conseillers à l'unanimité, les retiennent et mandatent Mme le Maire pour les signer.

_ **VI/ Délibération modificative N°1/2020 - Commune** : La décision modificative N°1/2020 est adoptée à l'unanimité. Elle ne modifie pas l'équilibre du budget communal, mais elle permet par virements de crédits de réajuster certains articles et prévoit des crédits supplémentaires pour l'opération « éclairage public », sur demande de la Trésorerie, qui souhaite que des amortissements de cette opération sur le budget communal soient faits dès 2021.

_ **VII/ Prise en charge de l'assurance des élus (Maire, Adjointes et conseillers qui ont des délégations)** : Considérant la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la Commune est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du Maire, des Adjointes et conseillers délégués. L'Etat devrait compenser les frais supplémentaires liés à cette assurance. C'est pourquoi, le Conseil accepte à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée sur le budget communal. Les conseillers autorisent Mme le Maire à signer le contrat « Villasur 4 » ainsi modifié.

VIII/ Délégation du Maire pour ester en justice – Modification de la délibération n°23/2020 : le contrôle de la légalité demande qu'une enveloppe budgétaire maximum soit fixée concernant les frais que Mme le Maire pourrait être amenée à engager pour défendre la Commune en justice, sans avis du Conseil. C'est pourquoi la délibération n°23/2020 portant sur la délégation du Maire pour ester en justice est modifiée et les conseillers optent à l'unanimité, pour un montant de 20 000 €.

-

IX/ Délégations consenties au Maire – Modification de la délibération n°24/2020 : le contrôle de la légalité a également demandé dans la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, de préciser les zones d'urbanisme concernées par le droit de préemption urbain (DPU). La délibération n°24/2020 sera modifiée en précisant que le DPU s'applique sur les zones UC et UCa.

X/ Intitulé de l'opération budgétaire N°16 – Budget communal : une erreur s'est glissée dans l'intitulé de l'opération N°16 votée dans le Budget Primitif 2020 Communal. Il s'agit d'un brûleur et non d'une tondeuse autoportée. Une délibération pour la corriger est adoptée à l'unanimité.

XI/ Vœu du Conseil Municipal relatif à la méthanisation : les conseillers sont favorables à l'unanimité, au vœu relatif à la méthanisation. Par cette formulation officielle, le Conseil exprime son étonnement de ne pas avoir été informé alors que cette implantation à Serbonnes impactera si elle est réalisée, notre Commune, ses souhaits de transparence sur ce projet et dans son avancement pour pouvoir prendre toutes les décisions nécessaires et informer la population.

XII/ Délibération colis de Noël offerts à tous les personnels (Communal, APC et SIVOSC) : le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité, au fait d'offrir aux personnels communal, de l'Agence Postale et du Sivosc un colis de Noël. Cette dépense d'un montant total TTC de 273 € sera imputée sur le Budget Communal, à l'article 6232.

XIII/ Affaires en cours et questions diverses : le Conseil prend connaissance :

- du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera voté courant Octobre 2020. Les suggestions et observations des membres du Conseil, devront être adressées par mail avant la prochaine réunion.

- de l'idée d'implanter un poulailler pédagogique dans la cour du restaurant scolaire. Sophia Cooreman souligne qu'une organisation devra être prévue pour les week-end et vacances scolaires.

- de la création d'une commission de travail chargée de la mise à jour du règlement d'eau et d'assainissement.

- de la réunion qui s'est tenue le 05/09. Jean-Luc Desmolin rend compte :

- du souhait d'un garagiste de s'installer à Courlon. Il voudrait louer une parcelle communale située au lieudit de la Croix-St Vincent.
- du dossier des logements place du four. L'acte de propriété officiel doit être modifié et des frais supplémentaires relatifs à l'installation obligatoire de gouttières seront à prévoir.
- de la recherche d'un local à Courlon par un informaticien.
- des impayés communaux et du service eau et assainissement qui seront gérés par Alain Job.
- de la demande dès octobre prochain à M. Bruno Decaris, architecte, de l'état d'avancement du dossier « étude de la stabilité de l'Eglise ».

- des études thermiques qui seront à effectuer dès janvier 2021 pour le remplacement de la chaudière à fuel. Il conviendra de solliciter des subventions auprès du Département et de la Région pour une aide au financement de ces études.
- du projet de marché qui nécessite des informations complémentaires aux fins d'établir un cahier des charges.
- des aménagements d'espaces verts à prévoir sur les talus à l'entrée du village (côté Serbonnes) pour un entretien plus facile et moins dangereux pour les agents.

De plus, Mme le Maire souhaite qu'une solution soit trouvée pour éviter le transit de parents par le couloir de la Mairie pour se rendre dans la cour de l'école, fait interdit sans autorisation préalable dans cette situation de « vigipirate renforcée ».

Intervention des Conseillers

- Sébastien Fontenelle demande que des poubelles supplémentaires soient installées à l'îlot, près des tables de pique-nique et signale le verre cassé dans l'espace de l'ère de jeu des enfants (*l'idée d'un entourage déjà évoqué, semblerait être une solution*).

- Annick Point souhaite savoir si on peut régler individuellement un candélabre situé Grande Rue qui éclaire trop fort. Elle demande des informations sur le manque d'entretien d'une propriété privée.

- Sandrine Maguin signale le bruit d'un deux roues et la pollution engendrée par des véhicules qui sont garés à la sortie de l'école près des barrières, notamment dans le virage.

- Sophia Cooreman s'informe sur les fuites qui existaient sur le réseau d'eau (*elles ont toutes été réparées*).

- Elisa Rangdet fait part qu'elle a rencontré certaines associations et qu'elle adressera un message à celles qui n'ont pas encore répondu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 52 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 11 Septembre 2020

Mme le Maire,

Christina Rangdet